

DOCUMENT A COMPLÉTER ET RENVoyer

DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :
- aux personnes mentionnées aux points 1° à 9° de l'article L 423-15 du Code de l'environnement.
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné(e) _____

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions du devis au verso.
- Je certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet de prélèvement bécasse ou d'un seul compte ChassAdapt.

Fait à : _____ Le ____ / ____ / _____

SIGNATURE OBLIGATOIRE →

Autorisation de chasser (pour mineur et majeur sous tutelle)

Accordée par : Père / Mère / Tuteur / Juge des tutelles ⁽²⁾
Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____
Date : _____ **Signature :** _____
⁽²⁾ rayez les mentions inutiles

DEMANDE DE VALIDATION PAPIER DU PERMIS DE CHASSER
Campagne de chasse 2024/2025
Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

VOTRE IDENTIFIANT :
(pour votre accès internet)

Nom : _____
Prénom 1 : _____
Prénoms 2, 3 et 4 : _____
Adresse : _____

Né(e) le : _____
A : _____
Nom de naissance : _____

Si changement d'adresse noter la nouvelle :

CP : _____ Ville : _____

N° de portable : _____
Adresse mail : _____

Références du permis de chasser :

original duplicata document étranger équivalent

Numéro : _____
Délivré le : _____
Par ⁽¹⁾ préfecture de : _____
Dép. + N° : _____
 ONCFS / OFB
 pays : _____
⁽¹⁾ cochez la case correspondante

Demande de validation du permis de chasser 2024/2025
(Article L423-1 du code de l'environnement)

Nature de la validation (détail des tarifs au verso)		Cochez la case correspondante	
		Montant 1 hors assurance (Voir au dos)	Montant 2 assurance incluse (Voir au dos)
Cas 1	Départementale 66	<input type="checkbox"/> 166,16 €	<input type="checkbox"/> 188,16 €
Cas 2	Nationale	<input type="checkbox"/> 222,05 €	<input type="checkbox"/> 244,05 €

Pour chasser la bécasse, je choisis :

L'application ChassAdapt Le carnet de prélèvement 66 (papier) Aucun carnet (ne chasse pas la bécasse)

Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour ChassAdapt.

Montant à régler par CHEQUE à l'ordre de : **REGIE RECETTES FDC PO**
OU par CARTE BANCAIRE par paiement sécurisé en ligne (www.fdc66.fr)

COCHER LA CASE CI-DESSOUS SI VOUS ETES CONCERNE(E) :

Je pratique le TIR d'été chevreuil Je chasse le sanglier au 1^{er} juillet 2023 Je suis louvetier

INFORMATION SUR LE COUT D'UNE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2024/2025

DETAIL DES MONTANTS EN EUROS	VALIDATION DEPARTEMENTALE 66 (cas 1)	VALIDATION NATIONALE (cas 2)
Cotisation annuelle	103,09	103,09
Redevance cynégétique annuelle	49,07	49,07
Droit de timbre	9,00	9,00
Part forfaitaire FNC		55,89
SOUS-TOTAL	161,16 €	217,05 €
Frais de dossier	5,00	5,00
MONTANT 1	166,16 €	222,05 €
Assurance RC (Option) ⁽¹⁾	22,00	22,00
MONTANT 2	188,16 €	244,05 €

⁽¹⁾ L'assurance Responsabilité Civile Chasse étant OBLIGATOIRE, la Fédération vous propose un contrat TERRASSUR très performant au prix de 22 €, dont vous trouverez ci-joint le descriptif. Vous pouvez toutefois rester chez votre assureur habituel.

CHASSEURS ETRANGERS : La souscription d'un contrat d'assurance français est **OBLIGATOIRE** pour les chasseurs possédant un permis de chasser étranger

*Cotisation sanglier droit local (s'applique uniquement aux départements 57,67,68) : un chasseur détenteur d'une validation nationale, venant chasser dans un ou plusieurs de ces départements devra s'acquitter une seule fois d'une participation individuelle au titre des dégâts de sanglier.